



# COMMUNE DE LULLY

---

## PREAVIS N°4/2020

---

### Objet : Réfection du Chemin du Brisecol et de la Route de St-Prex

—

### DP. 28

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Faisant suite à l'étude d'urbanisme effectué en 2018 et dans le cadre de la maintenance indispensable des routes communales et cantonales de Lully, la Municipalité souhaite réaliser les travaux nécessaires sur le Chemin du Brisecol ainsi que la Route de St-Prex. Il a été reconnu que le revêtement de ces différentes chaussées est très dégradé et qu'une réfection doit être envisagée rapidement afin de pouvoir maintenir une partie du coffre existant ainsi que la sécurité pour ses usagers, notamment concernant les cyclistes et motocyclistes.

#### 2. Description du projet

*Voir plan-projet n° 3608-100*

Afin d'avoir toutes les informations techniques et de faisabilités nécessaires, la municipalité a mandaté le Centre de Compétence du domaine routier de l'HEIG (Haute École d'Ingénierie et de gestion du Canton de Vaud) pour une analyse complète de l'ensemble de la superstructure concernée. En effet, cette route très sollicitée (+ de 500 véhicules/jour), mais également très diverse dans son contexte (Forêts et découverte), réclamait des carottages multiples ainsi que des inspections visuelles et techniques expertes.

##### 2.1. Chemin du Brisecol

Globalement, le Chemin du Brisecol présente une couche de roulage fortement usée, des zones faïencées situées entre le Chemin de Chantemerle et la Route du Collège sont également endommagées et nécessitent donc d'une réfection complète.

Le projet prévoit le fraisage sur 4 cm de la couche de roulage existante et la pose d'une nouvelle couche d'usure, le dégrappage de la zone faïencée et le renforcement de la fondation. Pour le secteur situé entre le Chemin de Chantemerle et la Route de St-Prex, il est prévu de réaliser le fraisage du revêtement existant. Ce dernier sera concassé et réutilisé dans le cadre de la stabilisation au ciment en vue d'améliorer la portance de la fondation.

La nouvelle couche de roulement sera réalisée sur 7 cm avec un enrobé ACT 16N.

## 2.2. La Route de St-Prex

La Route de St-Prex doit faire objet d'une rénovation complète en raison de l'usure marquée de la couche de roulement, ainsi que des zones d'affaissement. Des zones faïencées sont présentes sur toute la longueur de la route.

Les travaux de réfection porteront sur la stabilisation de la fondation au ciment avec un fraisage et un concassage de l'enrobé existant.

La nouvelle couche de roulement sera réalisée sur 7 cm avec un enrobé ACT 16N.

La Municipalité profitera de ces travaux pour élargir le virage du tronçon C conformément au plan n° 3608-100 et, ceci, afin de permettre le croisement de 2 voitures.

## 3. Coûts et financement

### 3.1. Coûts

<b>A.</b>	<b>Chemin du Brisecol, travaux de génie civil</b>	.	
	<i>Installation de chantier, signalisation et travaux préliminaires (HT)</i>	<i>fr.</i>	<i>10'000.00</i>
	<i>Travaux de dégrappage, fraisage, évacuation, réfection de l'enrobé, aménagements routiers (HT)</i>	<i>fr.</i>	<i>105'000.00</i>
	<i>Travaux en régie (HT)</i>	<i>fr.</i>	<i>3'900.00</i>
	<b>TOTAL Chemin du Brisecol TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>128'055.00</b>
<b>B.</b>	<b>Route de ST-Prex, travaux de génie civil</b>		
	<i>Installation de chantier, signalisation et travaux préliminaires (HT)</i>	<i>fr.</i>	<i>20'470.00</i>
	<i>Travaux de dégrappage, fraisage, évacuation, réfection de l'enrobé, aménagements routiers (HT)</i>	<i>fr.</i>	<i>239'461.00</i>
	<i>Travaux en régie (HT)</i>	<i>fr.</i>	<i>7'800.00</i>
	<b>TOTAL Route de ST-Prex TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>288'346.00</b>
<b>C.</b>	<b>Signalisation et marquage (estimation) TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>4'000.00</b>
<b>D.</b>	<b>Imprévus (env. 10% chapitres A à C) TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>42'529.40</b>
<b>E.</b>	<b>Études TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>52'795.65</b>
	<b>Total des coûts TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>515'726.05</b>

### 3.2. Financement

Le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Pendant la durée des travaux, la Municipalité propose d'utiliser le compte courant de la commune auprès de la Banque Cantonale Vaudoise qui dispose d'une limite de crédit de CHF 500'000.-. Au terme des travaux, sous réserve des disponibilités du moment, le financement sera assuré par un emprunt ferme.

### 3.3. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur une durée de 30 ans au maximum dès 2022, sous réserve d'amortissement extraordinaire au bouclage des comptes annuels.

### 3.4. Incidence sur le compte de fonctionnement

Emprunt sur une durée de 30 ans :

Intérêts et amortissement CHF 515'726.05 x 3.87 % CHF 19'958.60

(Système annuité fixe, taux d'intérêts 1%)

### 4. Conclusions

Le présent projet permettra de procéder à la réfection du chemin du Brisecol et de la route de St-Prex, d'éviter la progressive dégradation structurelle et de permettre de maintenir la sécurité de cette route de notre village très sollicité. Il constitue également une amélioration significative de l'état d'équipement routier de notre village, ainsi qu'une 2ème étape significative dans les aménagements proposés dans le cadre de l'étude d'urbanisme de 2018 cité en préambule.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Dans sa séance du 8 décembre 2020
- Vu le préavis n°04/2020 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux Réfection du Chemin du Brisecol et de la Route de St-Prex DP28 ;
- 2) De lui allouer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 515'726.05 TTC au maximum ;
- 3) De financer cette dépense par un emprunt bancaire de CHF 515'726.05 ;
- 4) D'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de CHF 515'726.05 sur une durée de 30 ans au maximum, à raison de CHF 17'200.00 par année, la première fois au budget 2022.

**Adopte par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2020**

#### AU NOM DE LA MUNICIPALIT

Le Syndic La Secrétaire


Mark Wings Cindy Hofmann



Annexe : plan-projet n°3608-100





<b>COMMUNE DE LULLY</b>		Dossier : <b>3608</b>	
Ch. du Brisecole et Roue de St-Prex		Plan N° : <b>3608-100</b>	
Situation	date	dess.	contr.
	10.10.19	NM	DM
	a		
	b		
Projet	date	dess.	contr.
	10.10.19	NM	
	a		
	b		
		Echelle: 1:1000 Format: 84x59 cm	
date	dess.	contr.	modifications
10.10.19	NM		
a			
b			
c			
d			
e			
f			
g			

- Légende**
- Projet fraisage + tapis █
  - Projet purge █
  - Projet stabilisation + enrobé █
  - Projet accotement █
  - Existante bordure haute █
  - Existant pavé █
  - Existante grille
  - Existante gueule de loup

